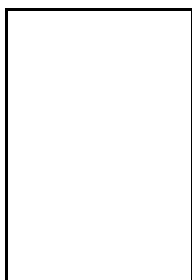




- [Le mensuel](#)
- [Publications](#)
- [Sur le site](#)
- [S'abonner](#)
- [Services](#)

[Faire un don](#)

## **Archives — Septembre 2005**



Les inquiétudes ignorées des experts

# **Sonnerie dâ' alarme sur le tÃ©lÃ©phone portable**

En deux dÃ©cennies, lâ' usage du tÃ©lÃ©phone portable sâ' est rÃ©pandu comme une traÃªnÃ©e de poudre. Toutefois, certaines Ã©tudes rÃ©vÃ©lent que son utilisation prolongÃ©e ou lâ' exposition aux Ã©missions des antennes-relais pourraient avoir des consÃ©quences sanitaires nÃ©fastes. Ces arguments sont rÃ©futÃ©s par une industrie qui, face Ã des enjeux Ã©conomiques planÃ©taires, semble avoir fait lâ' impasse sur le principe de prÃ©caution. Quant aux pouvoirs publics, ils sont aux abonnÃ©s absents.

**Par Philippe Bovet**

Le tÃ©lÃ©phone portable est apparu en 1984. Fin septembre 2004, on dÃ©nombre 42,8 millions dâ' usagers en France, contre seulement 16,2 millions six ans plus tÃ¢t. Mais, en septembre 2003, une Ã©tude de lâ' institut nÃ©erlandais TNO a montrÃ© que quarante-cinq minutes dâ' exposition en laboratoire Ã un rayonnement de 0,7 V/m (volt par mÃtre) Ã©mis par la tÃ©lÃ©phonie mobile ont des effets nÃ©fastes sur la santÃ© (1). Deux associations â' Pour une rÃ©glementation des implantations dâ' antennes-relais de tÃ©lÃ©phonie mobile (Priartem) et Agir pour lâ' environnement â' , qui tentent dâ' encadrer le dÃ©veloppement de la technologie sans fil, ont alors demandÃ© au ministÃ©re franÃ§ais de la santÃ© de rÃ©aliser une Ã©tude similaire Ã celle de TNO. Elles nâ' ont jamais obtenu de rÃ©ponse.

Cet exemple, parmi dâ' autres, trahit lâ' Ã©tonnante passivitÃ© des pouvoirs publics quant Ã lâ' encadrement de cette technologie. De nombreuses Ã©tudes ont en effet Ã©tÃ© menÃ©es sur des animaux et des humains afin dâ' en connaÃªtre les effets. Quelques-unes ne dÃ©montrent rien. Mais dâ' autres laissent apparaÃªtre des rÃ©sultats prÃ©occupants (2). Elles demeurent nÃ©anmoins ignorÃ©es car, pour certains, « *les contradictions entre les Ã©tudes traduisent une insuffisance de preuves, donc une bonne raison dâ' ignorer les avertissements* » (3). Or, aux Etats-Unis, des opÃ©rateurs ou des fabricants de mobiles sont poursuivis devant la justice par des utilisateurs intensifs du portable atteints de cancer du cerveau.

En fait, deux types dâ' exposition sont induits par la technologie cellulaire : lâ' exposition Ã laquelle lâ' utilisateur se soumet volontairement quand il utilise son tÃ©lÃ©phone ; et lâ' exposition aux ondes Ã©mises par les

antennes-relais fixées sur le haut des immeubles, des châteaux d'eau ou des pylônes.

Ces ondes touchent aussi les non-usagers. Elles ne seraient pas sans conséquences sur les personnes vivant à proximité des antennes et plus particulièrement sur les populations dites sensibles, comme les enfants, les malades ou les personnes âgées. Ces ondes provoqueraient des migraines, des pertes de mémoire, des nausées, fatigues et pertes de sommeil, voire des cancers, tumeurs ou dommages du cerveau. Le 5 décembre 2001, le ministre de la Santé Bernard Kouchner avait déclaré à propos des trente mille antennes alors implantées sur le territoire national : « *Ce développement soulève également des questions quant aux risques sanitaires liés à l'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par ces appareils.* » Mais, au-delà de remarques de cet ordre, il n'y aura pas de réelle intervention de la puissance publique.

Près de six cents études ont été réalisées ou sont en cours sur les effets sanitaires des ondes électromagnétiques : « *La plupart sont largement financées par les opérateurs. (...) Une note datée de mars 2001 de la Direction générale de la recherche du Parlement européen dénonce les efforts des opérateurs visant à persuader les chercheurs de "carrément modifier leurs résultats pour les rendre en harmonie avec le marché"* (4). »

Il est inquiétant de constater l'omniprésence de certains experts, qui ne manquent jamais de remettre en cause les études sur les dangers du portable, et le manque de recul de certains médias médicaux à leur sujet. Le supplément sur la téléphonie mobile publié au début de 2003 par l'hebdomadaire *Impact médecine* a ainsi été financé par l'opérateur Orange.

En France, les normes sur les émissions maximales des antennes-relais vont de 41 V/m à 61 V/m selon la technologie employée. Dans la pratique, les antennes émettent de 3 à 10 V/m. Pourquoi alors des maximales si élevées ? D'une part, ces recommandations ne prennent en compte que les effets thermiques des ondes émises et pas les éventuels effets sanitaires. D'autre part, ces plafonds autorisent le développement d'une technologie de plus en plus sophistiquée au fil des générations d'appareils. Pourtant, les maximales d'exposition sont de 3 V/m au Luxembourg, de 4 V/m en Suisse ou de 0,5 V/m en Toscane.

Certains pays ont pris des mesures pour interdire l'implantation d'antennes à proximité des lieux sensibles. En France, lorsque celles-ci émettent à proximité d'écoles ou d'hôpitaux, la législation demande seulement aux opérateurs de prendre des mesures afin que les rayonnements soient le plus faible possible ! Quant aux quelques maires qui ont tenté d'interdire les implantations d'antennes sur le territoire de leur commune à Vallauris, Villeneuve-Loubet ou Saint-Raphaël, ils ont bien souvent déboutés, notamment par le Conseil d'Etat (5).

Les offices de HLM offrent souvent aux opérateurs des sites élevés intéressants pour le maillage de leurs réseaux, et les locataires sont souvent démunis face aux décisions du bailleur. « *On accumule sur les mêmes populations divers handicaps : le chômage, la crise du logement, les nuisances dues au bruit ou encore la possible proximité d'industries polluantes*, explique Mme Janine Le Calvez, présidente de Priartem. *Ces différentes nuisances ont les mêmes effets, elles engendrent des problèmes neurologiques, des leucémies notamment infantiles... Comment prouver alors la part engendrée par la téléphonie mobile ?* »

Les installateurs et réparateurs d'antennes de portables se trouvent aussi soumis aux fortes émissions des relais. Les opérateurs font appel à de multiples sous-traitants, qui préfèrent ne pas se manifester plutôt que de perdre des contrats. « *Les syndicats et les comités de hygiène et de sécurité sont très silencieux sur le sujet*, souligne la présidente de Priartem. *Tout comme la médecine du travail. Or, dans le cadre des maux liés à l'amiante, c'est par les maladies professionnelles que l'on est arrivé à quelque chose. Mais, avec l'amiante, le lien de causalité était facile à établir entre un produit et ses effets... Au bout du compte, les opérateurs ont tous les droits. Le seul responsable sera l'Etat, qui a bradé le principe de précaution.* »

En mars 2003, une charte a été signée entre la Mairie de Paris et les trois opérateurs nationaux (Orange, Bouygues Telecom et SFR) afin d'encadrer les émissions des antennes-relais de la capitale, où 1 081 nouvelles installations sont prévues en 2005 (6). Aucune association n'a participé à l'élaboration de ce texte qui

présente une exposition moyenne de 2 V/m sur 24 heures, avec des pics à 4,6 V/m. Ces normes parisiennes représentent un mieux par rapport à la réglementation nationale, mais elles ne satisfont pas les associations.

En avril 2004, l'Association des maires de France (AMF) et les opérateurs regroupés au sein de l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM) ont présenté le *Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs*, un document réalisé par l'AMF « *la demande des opérateurs* ». « *Cette charte n'a aucune valeur juridique*, précise Mme Dorothy Quickert-Menzel, chargée de mission à la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV). *C'est de l'information qui ne va que dans un sens : aider les maires à implanter leurs antennes.* » L'encore, aucune des associations nationales n'a associé ces travaux.

## Les enfants particulièrement vulnérables

On assiste à un développement généralisé des technologies sans fil. On parle du wi-fi pour des réseaux sans fil à haut débit et sur courtes distances ; du Bluetooth, un standard de communication entre de multiples appareils électroniques, dont les téléphones portables ; du WiMax, un wi-fi à très haut débit pour les longues distances. Sans oublier des brouilleurs d'ondes pour désactiver les téléphones portables, les <sup>1</sup>ils sont indésirables. Le ministre de la Santé soulèvera-t-il un jour la question de cette pollution électromagnétique (Z) ? « *Entre la puissance des lobbies et les enjeux de santé publique*, soupire Mme Le Calvez, *les pouvoirs publics ont incontestablement choisi le moins-disant sanitaire.* »

Les associations ne demandent pas la remise en cause de la technologie cellulaire, très prise par le public, mais l'encadrement de son développement. « *Nous nous sommes mobilisés non pas contre une technologie, mais contre une manière de faire*, précise Mme Quickert-Menzel. *Les opérateurs détiennent tout : la technique, le personnel, les rapports...* »

Une étude publiée le 11 janvier 2005 par le National Radiological Protection Board britannique (NRPB) (8) a par ailleurs appelé à la plus grande vigilance en ce qui concerne l'utilisation de téléphones portables par les enfants de moins de huit ans, particulièrement vulnérables : « *Leur boîtier crânienne n'est pas encore complètement formée, leur système nerveux pas complètement développé, et les radiations pénètrent plus loin dans leur cerveau.* »

Il n'en a pas moins fallu la mobilisation vigoureuse de Priartem et de Agir pour l'environnement, réclamant à la même époque la suspension immédiate de la vente d'un portable aux formes ludiques à le Babymo à , explicitement destiné aux enfants âgés de 4 à 8 ans, pour que Carrefour (avec Carrefour) et le Bazar de l'Hôtel de Ville (avec plus de difficultés) réussissent en retirant de la vente le Babymo.

Distributeur de ce combiné produit en Chine par l'industriel chinois CK Telecom, la société monégasque ITT, plus sensible au développement d'un nouveau marché qu'à la santé des générations futures, a porté plainte contre les deux associations, « *pour avoir mené contre elle des campagnes actives de dénigrement* », avant d'être débouté par le tribunal de grande instance de Paris.

En fait, la téléphonie cellulaire devrait être considérée comme un complément de la téléphonie fixe et non comme son remplaçant pur et simple. Si les pouvoirs publics s'investissent dans le domaine de l'automobile et du tabagisme, il leur reste un rôle à jouer en matière de téléphonie mobile.

**Philippe Bovet.**

Enfance, Recherche, Santé, Technologies de la communication

Lien

## Philippe Bovet

Journaliste.

(1) TNO : Toegepast-Natuurwetenschappelijk Onderzoek (Organisation pour la recherche scientifique appliquée) et *La Lettre de Priartem*, no 10-11, Paris, novembre-décembre 2003.

(2) « Cellular and cordless telephones and the risk for brain tumors », *European Journal of Cancer Prevention*, Limbourg (Belgique), août 2002 ; « Prevalence of headache among hand cellular telephone users in Singapore : a community study », *Environmental Health Perspectives*, Cary, NC (Etats-Unis), novembre 2000.

(3) Jean-Pierre Lentin, *Ces ondes qui tuent, ces ondes qui soignent*, Albin Michel, Paris, 2001.

(4) *Le Point*, 25 avril 2003.

(5) A l' inverse, à Port-de-Bouc, France l'arrondissement n'a pas obtenu la suspension de l'arrêté municipal interdisant l'installation d'antennes dans un rayon de 300 mètres autour des sites sensibles.

(6) Voir : [Agir pour l'environnement](#)

(7) Les ondes émises par la téléphonie mobile sont des micro-ondes pulsées, une nature d'ondes qui n'est pas comparable aux ondes radio ou télévisées.

(8) Cette étude est aussi appelée « Deuxième rapport Stewart », du nom de l'expert anglais William Stewart, qui, en 2000, avait publié un premier rapport peu alarmiste et était revenu sur sa position cinq ans plus tard, notamment en ce qui concerne la question des enfants. Voir, entre autres, *The Guardian*, 5 avril 2005, et [Powerwatch.org](#)

Voir aussi le [courrier des lecteurs](#) dans notre édition de décembre 2005.

Édition imprimée — septembre 2005 — Page 28

[Qui sommes-nous ?](#) - [Ours](#) - [Abonnements](#) - [Boutique](#) - [Informatique et libertés](#) - [Logiciels](#) - [Articles récents](#)